

Plan d'action du partenariat stratégique 2024-2028 entre la République française et la République tchèque

Les bonnes relations entretenues de longue date entre la République française et la République tchèque sont fondées sur des valeurs partagées et des intérêts de politique étrangère similaires ou identiques. Outre leurs relations historiques traditionnelles, les deux pays sont unis par leur appartenance à l'Union européenne et à l'OTAN. Ce sont cet héritage, ainsi que les valeurs partagées, que les deux pays entendent continuer à développer, en réalisant les objectifs et les actions formulés par les plans d'action du partenariat stratégique.

Grâce au quatrième Plan d'action (2018-2022), le partenariat stratégique s'est intensifié en incluant des thèmes plus nombreux, notre dialogue politique se fondant sur les valeurs partagées au sein de l'UE et de l'OTAN et sur les présidences française et tchèque consécutives du Conseil de l'Union européenne. Ensemble, nous avons promu la formation et la réalisation de la Boussole stratégique de l'UE et le rôle moteur de l'Union européenne dans des domaines stratégiques concrets, avec l'objectif double de renforcer la résilience de l'Union et d'œuvrer en faveur de la prise d'une position commune à l'égard de l'agression armée illégale et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine pour assurer la victoire de cette dernière, y compris le soutien à la reconstruction de l'Ukraine et à son intégration dans les structures européennes et euro-atlantiques.

L'environnement de sécurité en Europe et dans le monde est sujet à des bouleversements majeurs, en particulier depuis le 24 février 2022. Les relations internationales de plus en plus tendues sont caractérisées par le retour d'une compétitivité stratégique exacerbée des puissances, aux retombées directes sur la sécurité et la défense de l'Union européenne. L'impérialisme russe, les tentatives assertives de la Chine de remettre en cause l'ordre international existant, les menaces hybrides et la propagation du terrorisme constituent autant de menaces que nous devons affronter en commun.

Face aux défis globaux, notamment ceux liés à la situation internationale et aux transitions climatique et numérique en cours, ainsi que face aux enjeux de renforcement de la compétitivité européenne, la France et la République tchèque ont un rôle à jouer ensemble pour la construction d'une réponse européenne. Confrontés en Europe aux tentatives de remise en cause des principes démocratiques, de l'Etat de droit et des libertés qui fondent nos sociétés, nos deux pays doivent également renforcer la défense des valeurs communes qui définissent notre appartenance européenne et transatlantique et s'efforcer d'approfondir la coordination stratégique dans le domaine des activités de communication.

Notre relation bilatérale, marquée par des échanges économiques riches et en croissance, s'appuie sur des intérêts partagés, notamment : la promotion de la dimension sécuritaire et de défense de l'UE et de la sécurité et la viabilité énergétique européenne, incluant l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, le développement d'infrastructures favorisant le report modal, y inclus en matière de grande vitesse ferroviaire, ainsi qu'un tissu particulièrement dense de coopération éducative, universitaire, scientifique, de recherche et d'innovations, linguistique et culturelle.

Afin de relever ensemble ces défis, nous adoptons aujourd'hui le nouveau plan d'action ci-dessous.

1. Europe et Affaires étrangères

Le dialogue politique entre la France et la Tchéquie restera le moteur d'un partenariat stratégique dynamique, inscrit dans l'appartenance à l'UE et à l'OTAN. Nos pays entendent ainsi :

- développer ce dialogue politique à travers des rencontres bilatérales régulières jusqu'au plus haut niveau. Ce dialogue sera articulé sur l'agenda européen, afin de faire du dialogue franco-tchèque une force de proposition concrète, pragmatique et constructive au cœur de l'Union, en soutien à la souveraineté, la cohérence, la compétitivité et l'unité européennes face aux compétiteurs stratégiques, et à l'approfondissement des relations avec les partenaires qui partagent nos valeurs ;
- renforcer un dialogue régulier entre les autorités responsables de la coordination des politiques européennes (Office du gouvernement tchèque, Secrétariat général des Affaires européennes français) ; ainsi qu'au niveau des Sherpa-Conseiller diplomatique/Conseiller pour la sécurité nationale et des ministères des Affaires étrangères ; continuer à organiser des échanges de fonctionnaires et de diplomates français et tchèques, y compris de ceux de l'Office du gouvernement tchèque et du Secrétariat général des Affaires européennes français ;
- approfondir les échanges d'informations sur la menace russe de long terme et notamment le soutien à la reconstruction de l'Ukraine et à son intégration aux structures européennes et euro-atlantiques, y compris la détermination de la responsabilité des crimes en vertu du droit international; sur les enjeux stratégiques de la sécurité européenne et transatlantique et l'architecture européenne de sécurité; l'élargissement ultérieur de l'UE, en lien avec les discussions sur la réforme de l'UE; une nouvelle réévaluation des relations avec la Russie, l'Afrique et le Sahel, l'Indopacifique (y compris la Chine et l'Asie centrale); la compétitivité et la résilience économique ; la politique de sanction de l'UE ; les aspects internationaux de la lutte contre le terrorisme ; le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE; la promotion du multilatéralisme, des droits de l'Homme et de la résilience démocratique de nos sociétés ; le partage des analyses et des plans stratégiques (entre services d'analyses de prévision et de stratégie des ministères des affaires étrangères et entre *think-tanks*) ;
- poursuivre des échanges sur le développement concret et opérationnel de la Communauté politique européenne, lancée le 6 octobre 2022 lors du sommet de Prague, qui constitue un instrument unique de dialogue politique pan-européen et de coopérations concrètes ;
- suivant les besoins, insérer ce dialogue politique franco-tchèque dans diverses enceintes régionales afin qu'il contribue à davantage d'unité européenne sur les enjeux auxquels nous faisons face ;
- considérer régulièrement les soutiens croisés des candidatures ; développer le dialogue interparlementaire sur les enjeux européens (sécurité transatlantique et défense européenne, transition énergétique et résilience face aux défis environnementaux, élargissement de l'UE et bon fonctionnement de l'Union...);
- encourager la coopération entre les collectivités territoriales françaises et tchèques, en particulier en matière de commerce bilatéral et d'investissements, de science, de recherche, d'innovations et de soutien à la mobilité étudiante et des enseignants, de promotion du plurilinguisme et des échanges culturels.

2. Sécurité et Défense

La France et la Tchéquie sont déterminées à approfondir leur dialogue politique et leur coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité :

- en développant le dialogue sur les thèmes d'actualité au sein de l'OTAN et de l'UE, appuyé sur le Concept stratégique et la Boussole stratégique, dans une logique de réalisation des objectifs de développement des capacités de l'OTAN et de renforcement de la défense européenne, dans une logique de complémentarité, contribuant à la sécurité mondiale et transatlantique ;
- en approfondissant la coopération dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), en utilisant les instruments européens pour le soutien des partenaires, en veillant à accroître leur résilience et à stabiliser le voisinage européen, ou par le soutien de nos projets dans le cadre de la Coopération structurée permanente, pour contribuer ainsi à une Union européenne plus forte et plus capable ;
- en coordonnant leurs priorités en matière de défense en poursuivant des consultations régulières entre les directions stratégiques et d'état-major, y compris les consultations annuelles de la Section de la politique de défense du ministère de la Défense de la République tchèque et de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées de la République française ;
- en renforçant l'analyse des différentes crises et en contribuant aux missions de l'UE, au renforcement de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, par le soutien aux forces de maintien de la paix de l'ONU, ou bien encore par la participation aux missions *ad hoc* ;
- en renforçant la coopération bilatérale en matière d'armement au travers d'échanges réguliers entre nos agences capacitaires (réunion annuelle d'un comité armement, participation aux salons d'armement, etc.) et par une collaboration accrue entre les industries de défense des deux pays sur les projets d'envergure, y compris dans le cadre du Fonds européen de défense (FED) et d'autres initiatives d'innovation de l'UE ; en partageant des expériences en matière de taxonomie ESG pour le financement de l'industrie de défense ; en échangeant les opinions sur le développement des capacités de l'industrie de défense et en renforçant la sécurité de livraison ainsi que la résilience des chaînes d'approvisionnement; nous sommes à ce titre intéressés par un renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne sur le long terme, dans le cadre de la future stratégie EDIS et du programme EDIP;
- en concluant chaque année un plan de coopération bilatérale entre les ministères en charge de la défense qui contiendrait un calendrier d'activités conjointes, en particulier dans les domaines de l'enseignement militaire (accueil de stagiaires en écoles et centres de formation spécialisés), et la participation ou l'envoi d'observateurs à des exercices d'entraînement dans les domaines d'intérêt ;
- en entretenant le souvenir de notre histoire militaire commune, en particulier liée à l'appui français à la création de l'armée tchécoslovaque, mais aussi aux combats des deux guerres mondiales ;
- en renforçant la lutte contre la cybercriminalité : par une communication plus intense, avec l'objectif de coordonner les initiatives dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, en renforçant les techniques des enquêtes numériques, en améliorant la dépistage des infractions numériques et la protection des réseaux contre les attaques ; par un renforcement de la coopération en matière de la lutte contre la cybercriminalité transfrontalière, entre

autres ; par des échanges d'informations et de savoir-faire entre les institutions françaises et tchèques respectives, l'objectif de cette coopération étant un dépistage plus efficace de la cybercriminalité ;

- en renforçant la coopération en matière de cybersécurité par des efforts communs visant à promouvoir un cyberspace global ouvert, interconnecté et libre ; en poursuivant l'échange de vues sur le comportement responsable des Etats et l'application des normes internationales dans le cyberspace, y compris via l'établissement d'un Programme d'action des Nations Unies pour la cybersécurité ; en intensifiant la coopération à ces fins entre les départements respectifs des ministères des Affaires étrangères des deux pays et les institutions nationales chargées de la cybersécurité.

3. Sécurité intérieure, asile et migration

La France et la Tchéquie s'engagent à développer leur dialogue politique, avec pour objectif d'approfondir la dimension européenne de leur coopération mutuelle, notamment en matière de sécurité intérieure, asile et migration, dans le cadre de l'agenda habituel de l'Union ainsi que dans le contexte des retombées de l'agression russe contre l'Ukraine.

Nos deux pays s'attachent en particulier à :

- en ce qui concerne la dimension extérieure de la migration : s'orienter davantage sur les pays tiers d'origine et de transit de la migration illégale; contribuer ensemble à un développement d'un dialogue sécuritaire structuré entre l'Union européenne et les autorités ukrainiennes afin de faciliter une coopération opérationnelle et l'échange d'informations relatives à la gestion des conséquences de l'agression russe dans le domaine de la sécurité intérieure (sécurité des frontières, trafic d'armes, volontaires étrangers extrémistes et d'autres risques liés à la sécurité causées par l'agression russe contre l'Ukraine) ;
- poursuivre la coopération policière bilatérale et internationale dans les domaines prioritaires de la sécurité intérieure : immigration illégale, terrorisme, cybercriminalité et lutte contre la criminalité organisée (stupéfiants, traite des êtres humains, armes) et criminalité environnementale ;
- lutter contre l'immigration irrégulière : coopérer dans la formation, détection et lutte contre la fraude documentaire, gestion des frontières et contrôle transfrontière, lutte contre l'immigration irrégulière et les réseaux organisés ;
- continuer à soutenir une approche équilibrée en vue d'une réduction de l'offre de drogue, une réduction de la demande de drogue et une réponse aux conséquences négatives liées à la drogue ;
- lutter contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation : identification et lutte contre le financement du terrorisme, lutte contre la radicalisation, utilisation des techniques et moyens technologiques de surveillance dans la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent ; prévention de la radicalisation, planification stratégique antiterroriste, connaissance et anticipation du risque terroriste et extrémiste, capacité d'intervention des forces de sécurité, investigation judiciaire technique et scientifique en matière d'attentats terroristes et actes de violence graves, gestion des victimes d'attentats terroristes et actes de violence graves et soutien aux familles, communication institutionnelle en matière de crise dans un contexte terroriste et extrémiste;

- lutter contre la criminalité organisée ;
- lutter contre la criminalité environnementale : développer la coopération entre la police tchèque et l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) pour monter en capacité et en compétence dans le cadre de la Plateforme multidisciplinaire européenne contre les menaces criminelles EMPACT ;
- La France et la Tchéquie s'engagent par ailleurs à approfondir et développer la coopération douanière bilatérale sur la base des canaux de coopération en vigueur, dans les domaines prioritaires tels que la lutte contre les grands trafics (produits stupéfiants, tabac, armes et biens à double usage), ainsi que les fraudes fiscales et financières.
- Le renforcement de la coopération douanière s'appuie notamment sur :
 - la mise en œuvre d'enquêtes communes et/ ou coordonnées ;
 - l'échange d'informations à caractère opérationnel ;
 - l'appui mutuel et la coordination des actions face aux nouvelles menaces et aux nouveaux risques (application des sanctions européennes en particulier) ;
 - le développement d'actions de coopération technique dans le domaine de la formation et de la cynologie ;
 - la mutualisation des bonnes pratiques dans le domaine du contrôle et de l'usage des outils techniques ;
- En outre, les administrations douanières tchèque et française veilleront à poursuivre leurs échanges soutenus dans le cadre des travaux visant à renforcer l'Union douanière.

4. Affaires économiques et échanges commerciaux

Nos deux pays s'attachent à approfondir le dialogue sur l'agenda économique et financier européen, en particulier s'agissant de la réforme de la gouvernance économique européenne, de la préparation du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE et des initiatives en soutien de la compétitivité et de l'industrie européenne. En particulier, la France et la Tchéquie prévoient :

- d'échanger les vues sur l'avenir de l'UEM et de la zone euro dans la perspective d'une future adhésion de la Tchéquie à cette dernière, d'approfondir les échanges sur les enjeux et bénéfices de l'intégration monétaire, financière et bancaire de l'Union européenne, en associant les autorités monétaires et les représentants des secteurs financiers et économiques des deux pays ; en particulier, promouvoir le développement de l'Union des marchés de capitaux pour répondre aux enjeux de financement par le secteur privé des transitions écologique et numérique et de la réindustrialisation ;
- dans le cadre des politiques et initiatives européennes en faveur de la compétitivité, du développement des technologies de pointe et de réindustrialisation (dans le prolongement de la Déclaration de Versailles du 11 mars 2022), développer des partenariats institutionnels, scientifiques et industriels dans les technologies et secteurs industriels stratégiques :

- le développement d’actions communes dans le contexte des projets importants d’intérêt européen commun existants (électronique et connectivité, hydrogène, cloud) et futurs ;
 - échanges réguliers entre écosystèmes sectoriels (dans le secteur de la Tech, par exemple) pour encourager les partages de bonnes pratiques et susciter l’émergence de coopérations concrètes ;
 - organisation d’évènements sectoriels par les ambassades et chambres de commerce bilatérales ;
 - réunir une fois par an un groupe de travail bilatéral « compétitivité industrielle » entre ministères de l’industrie sur les sujets d’intérêt européen.
- soutenir l’intensification de relations durables entre les deux pays pour favoriser une convergence sur les questions économiques européennes et développer les échanges d’informations et partenariats économiques entre entreprises des deux pays : organiser un forum économique tchéco-français entre l’Union de l’industrie et des transports de la République tchèque (et/ou autre institution représentative des entreprises) et le MEDEF International pour instituer ce partenariat durable ;
 - soutenir le développement des échanges commerciaux entre les deux pays, notamment en facilitant les participations croisées aux appels d’offres publics et privés dans les deux pays ; mettre en place un cadre de dialogue informel bilatéral associant les secteurs privés des deux pays, sur les difficultés d’accès au marché signalées par les entreprises.
 - rééquilibrer les investissements croisés entre les deux pays, en promouvant l’attractivité et en soutenant l’investissement vers chacun des deux pays : organisation d’évènements de promotion des investissements croisés par les ambassades et les opérateurs respectifs des deux pays (Czech Invest, Czech Trade, Atout France, Business France, agences de développement régionales) ainsi qu’avec la chambre de commerce franco-tchèque et les conseillers du commerce extérieur ; renforcement de l’accompagnement d’entreprises tchèques dans leur stratégie de prospection des marchés en France (poursuivre les invitations de dirigeants d’entreprises tchèques aux sommets Choose France notamment), amélioration de l’information des investisseurs potentiels sur les opportunités d’investissement, mobilisation des écosystèmes Tech et Venture capital respectifs des deux pays sur les enjeux d’investissements croisés dans les startups.

5. Développement durable et environnement, transports, télécommunications et numérique, énergie, agriculture

L’agression russe contre l’Ukraine a directement renforcé les enjeux de sécurité économique de l’Europe. Dans ce contexte, la France et la Tchéquie s’engagent à œuvrer conjointement au sein de l’Union européenne pour répondre à ces défis, notamment dans leur dimension énergétique, de compétitivité et de transition vers une économie bas carbone. Les deux pays poursuivent l’objectif de favoriser la prise en compte de bouquets énergétiques diversifiés et équilibrés, reposant sur les énergies bas carbone (nucléaire et renouvelables), tout en développant de nouvelles technologies telles que l’hydrogène décarboné.

Dans cet esprit de convergence franco-tchèque, les deux pays entendent se concerter en particulier sur les enjeux suivants :

Energie et climat

- approfondir le dialogue bilatéral sur les enjeux et politiques énergétiques de l'UE, en vue d'atteindre les objectifs climatiques européens (neutralité climatique en 2050, en 2030, réduction des gaz à effet de serre de l'UE au moins de 55% par rapport aux niveaux de 1990 et prise d'un engagement nouveau en matière de la réduction des gaz à effet de serre de l'UE d'ici 2040), réduire les dépendances énergétiques (REPowerEU) et améliorer le fonctionnement des marchés de l'énergie :
 - poursuivre les réunions régulières du groupe de travail « énergie » entre les ministères chargés de l'énergie;
 - approfondir le dialogue sur les technologies de l'hydrogène décarboné entre les entreprises du secteur de l'hydrogène respectives des deux pays, en complément de la mise en œuvre du PIIEC Hydrogène;

- approfondir le partenariat bilatéral dans le domaine de l'énergie nucléaire dans tous les segments de la filière et dans le cadre plus large d'une alliance européenne de l'énergie nucléaire associant les autres Etats membres affinitaires :
 - participer activement au groupe des affinitaires européens avec un renforcement d'un axe franco-tchèque jouant un rôle moteur dans l'animation régulière de ce groupe;
 - coopérer au sein du Forum européen sur l'énergie nucléaire (ENEF) se tenant chaque année alternativement à Prague et à Bratislava;
 - coopérer sur la sûreté nucléaire entre le SÚJB et l'ASN dans le cadre de l'accord de coopération liant les deux autorités;
 - poursuivre l'organisation d'échanges réguliers et de travaux communs sur les programmes français et tchèques de nouvelles constructions nucléaires, dans les domaines des fortes et moyennes puissances et des SMR (ministères chargés de l'énergie, autorités de sûreté, opérateurs énergétiques publics);
 - explorer les voies possibles de coopération en matière d'industrie nucléaire, sur le plan bilatéral et en ligne avec le règlement européen pour une industrie à zéro émission nette;
 - explorer les voies de coopérations envisageables concernant la logistique des matières nucléaires.
 - explorer les possibilités de coopération en ressources humaines dans le nucléaire, et sur le plan bilatéral, et dans le cadre du projet de la stratégie européenne pour les compétences nucléaires ;
 - soutenir les collaborations entre les acteurs de la recherche et du développement sur le nucléaire de nos deux pays, sur la base du MoU signé entre ÚJV Řež et le CEA en juin 2022 (réacteurs expérimentaux : Jules Horowitz (RJH), LVR 15, matériaux, hydrogène, SMR).
 - renforcer les coopérations de recherche et les appels à projets cofinancés dans le domaine des sciences nucléaires, dans le cadre du partenariat entre l'agence technologique tchèque (TA ČR) et l'Agence nationale de la recherche française (ANR) signé le 9 janvier 2024 ;
 - développer les coopérations formalisées dans le domaine de la recherche sur la fusion nucléaire pour les tokamaks tchèques et français (respectivement Compass et West) et le tokamak international ITER, pour lequel un positionnement commun permettra de renforcer mutuellement nos candidatures aux projets de

Fusion for Energy (l'agence européenne d'implémentation F4E) et ITER international.

- explorer les voies de coopérations envisageables répondant aux enjeux d'autonomie stratégique des deux pays tant dans l'amont que dans l'aval du cycle ;
- approfondir les coopérations sur les sujets de la diversification pour l'approvisionnement en combustibles pour les réacteurs de type VVER (1000 et 440) ;
- développer les échanges et collaborations existantes sur l'aval du cycle, au travers du renforcement des liens entre Súrao et l'Andra sur la gestion, l'entreposage des déchets nucléaires et l'information du public.

Transports, spatial :

- assurer le développement des réseaux d'infrastructures et de transport européens et des services de mobilité propre associés, notamment le partage d'expériences et de bonnes pratiques de l'application des tarifs unifiés dans les transports publics dans le cadre d'une coordination et d'un dialogue régulier :
- réunir annuellement, alternativement en France et en Tchéquie, le groupe de travail « transports » entre les ministères chargés des transports des deux pays co-présidé par les directeurs des départements internationaux pour traiter les thèmes bilatéraux, multilatéraux et européens ci-après détaillés
 - soutenir la coopération entre SNCF Réseau et Správa železnic dans la perspective de la préparation et de la construction du réseau LGV en Tchéquie ;
 - favoriser les échanges d'experts (offre française à Správa železnic de mise en place d'un expert technique international sur le financement des grands projets ferroviaires auprès des services ferroviaires tchèques), partages d'expériences et organisation d'événements sur les enjeux de financement des infrastructures ferroviaires y compris en PPP et préparer la négociation du nouveau cadre financier pluriannuel;
 - développer le modèle du partenariat du secteur public et privé, échanger les expériences en matière du matériel roulant léger (aspects sécuritaires, techniques, opérationnels et économiques) ;
- soutenir la coopération en matière de recherche dans le domaine des transports et développer la coopération dans le domaine des technologies modernes dans les transports et de leur utilisation efficace, de même que dans la mise en place d'une mobilité alternative (développement du réseau de stations de rechargement et remplissage) ;
- soutenir les partenariats industriels entre entreprises du secteur des transports des deux pays.
- renforcer la coopération scientifique et industrielle dans le domaine spatial ; instaurer un cadre de partenariat de long terme entre le CNES et le ministère tchèque des transports ; tirer profit du cadre existant du traité entre la République française et la République tchèque relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ; mettre à profit le siège de l'agence EUSPA à Prague pour favoriser le développement de partenariats entre les écosystèmes d'entreprises spatiales et d'application aval des deux pays.

Développement durable, environnement

- développer les politiques pour la réalisation des objectifs de développement durable et de transition verte, via les politiques d'économie circulaire, de protection de la biodiversité et de gestion des sols durable (gestion des sols et des forêts, mesures de sauvegarde de la biodiversité, etc.), des programmes « villes durables », une mobilité urbaine durable et l'efficacité énergétique impliquant tous les acteurs pertinents:
 - réunir régulièrement un groupe de travail bilatéral « environnement » entre les ministères chargés de l'environnement des deux pays ;
 - favoriser les partenariats entre entreprises et opérateurs publics spécialisés de ces secteurs à travers des événements et initiatives organisés par les ambassades et opérateurs des deux pays.
 - coopérer dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère ;
 - coopérer et échanger des expériences en vue de l'application des conventions internationales en matière de la protection de la biodiversité (Convention sur la diversité biologique y compris le nouveau cadre global, ou bien d'autres encore) ;
 - coopérer sur les sujets exigeant la coopération transfrontalière (espèces exotiques envahissantes).

Agriculture et forêts:

- approfondir le dialogue sur la politique agricole commune et les sujets agricoles et alimentaires d'intérêt européen ; promouvoir le renforcement de la qualité et de la sécurité des produits agricoles et alimentaires, ainsi que leur durabilité au sein de l'UE ;
- soutenir le développement des échanges agricoles et agro-alimentaires entre les deux pays :
- animer un groupe d'entreprises agroalimentaires françaises investissant en Tchéquie et les entreprises agroalimentaires tchèques investissant en France, développer les échanges d'étudiants et de chercheurs dans les deux pays, soutenir les partenariats entre les institutions tchèques et françaises ;
- renforcer la coopération forestière et l'échange d'expériences lors de la réalisation des objectifs de la stratégie forestière de l'UE et dans le secteur forestier en général en vue d'assurer une gestion durable des forêts et l'utilisation du bois en tant qu'une matière première renouvelable et dans la recherche liée, et pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ;
- appuyer les cultures capables de s'adapter aux changements climatiques.

6. Affaires sociales

Les deux pays entendent :

- promouvoir les initiatives européennes en matière d'inclusivité et de droits sociaux, notamment l'agenda en matière d'égalité femmes-hommes et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux ;

- réunir annuellement le groupe de travail entre le ministère français du Travail, de la Santé et des Solidarités et le ministère tchèque de l'Emploi et des Affaires sociales sur ces thématiques ;
- développer un dialogue sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour faire avancer l'agenda européen en la matière, y compris en ce qui concerne la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), et via des échanges d'expériences concrètes en matière du vieillissement de la population et du fonctionnement des systèmes des retraite.

7. Science, recherche et innovation, éducation, industries créatives et culturelles, multilinguisme

Il importe plus que jamais de nourrir le dialogue, les échanges et la coopération entre nos sociétés civiles, qui contribuent à renforcer notre appartenance européenne. Les initiatives tchéco-françaises et les projets concrets dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, du débat d'idées et de la culture concourent directement à renforcer cet ancrage dans une Europe unie qui fait notre force collective. La France et la Tchéquie s'engagent ainsi à mettre en œuvre des actions reposant sur les dispositifs existants ou nouveaux et reconnaissent à cet effet le rôle éminent joué par le Centre culturel tchèque à Paris, l'Institut français de Prague, le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) à Prague et le réseau des Alliances françaises en République tchèque. Ainsi :

Pour leur coopération scientifique et universitaire, de recherche et d'innovation et universitaire, les deux parties entendent :

- veiller à la poursuite de la mobilité des étudiants tchèques, notamment dans le cadre du programme Erasmus+ : à cette fin, les parties porteront une attention particulière à la mise en œuvre des accords de reconnaissance mutuelle des diplômes et crédits ECTS;
- continuer de proposer des programmes de bourses orientées vers les doctorants et les jeunes chercheurs, cofinancées par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque et le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, et encourager les projets de mobilités croisées de chercheurs dans le cadre du partenariat Hubert Curien (PHC) bilatéral « Barrande », ou du partenariat régional « PHC Danube » (en coopération avec les gouvernements d'Autriche, Slovaquie, Serbie, Bulgarie et Monténégro) sur des projets de recherche scientifique et d'innovations d'excellence ;
- encourager le développement des alliances d'universités européennes associant des universités françaises et tchèques, au-delà des partenariats existants (4EU+, *Euro-Tech Engineering*, EDUC, Aurora, etc.) et dans ce cadre encourager la mobilité des étudiants, des chercheurs et du personnel administratif, les doubles diplômes et les coopérations de recherche entre ces universités;
- encourager les synergies entre les outils de financements bilatéraux (PHC notamment) et multilatéraux européens, en particulier à travers le dépôt de projets conjoints au programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation via Horizon Europe;

- encourager les relations entre les communautés académiques des deux pays en lien avec les grandes infrastructures de recherche, en particulier, la participation de chercheurs tchèques dans les structures françaises et de chercheurs français dans les structures tchèques faisant partie de la feuille de route de grandes infrastructures de recherche en République tchèque. Une attention sera portée aux échanges liés aux lasers de pointe;
- encourager la coopération dans les technologies clés émergentes, telles que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, les semi-conducteurs, etc.;
- appuyer le transfert des connaissances scientifiques de la recherche fondamentale et appliquée dans le pratique ;
- encourager la coopération bilatérale, régionale et multilatérale, y compris les activités des équipes d'excellence tchèques et françaises dans les domaines prioritaires de recherche et de développement, dans le domaine des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, en lien avec les stratégies nationales et européennes et en cohérence avec des valeurs et principes partagés d'éthique et de science ouverte, ainsi que dans les domaines des technologies vertes, dans la modernisation de l'industrie de transformation et de services et dans le soutien de petites et moyennes entreprises et des start-ups technologiques ;
- consolider le partenariat entre le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) à Prague, l'Académie des Sciences et l'Université Charles via la Plateforme CEFRES et son rôle de hub régional pour les coopérations franco-tchèques et centre-européennes en sciences humaines et sociales, en formalisant de nouveaux partenariats avec d'autres institutions au sein de l'espace européen de la recherche et notamment des pays voisins;

ii. Dans le domaine de la coopération éducative, la France et la Tchéquie agiront pour :

- promouvoir l'attractivité de la langue française dans les établissements scolaires, par exemple par la possibilité d'obtenir des certificats internationaux (DELF/DALF) et par la coopération avec l'Association des professeurs de français aux écoles primaires et secondaires et avec l'associations GALLICA des professeurs de français aux universités ;
- assurer la pérennité du programme des sections tchèques en France, tant pour le Lycée Carnot de Dijon que pour le Lycée Alphonse Daudet de Nîmes, en particulier en sécurisant le financement à égalité par les parties française et tchèque et à travers le soutien administratif des sections ;
- renouveler l'arrangement administratif sur le soutien des activités des classes bilingues franco-tchèques qui régit le fonctionnement des lycées à sections bilingues franco-tchèques à Prague, Olomouc, Brno et Tábor, incluant la rénovation éventuelle de leurs plans d'études, des modalités de l'évaluation finale (maturita bilingue), ainsi que la

formalisation de la reconnaissance du diplôme par les autorités tchèques, conformément à la législation en vigueur;

- continuer à encourager les stages didactiques des enseignants des lycées à sections bilingues tchéco-françaises en France ;
- continuer à appuyer les lycées et autres écoles secondaires d'enseignement approfondi du français (sections européennes) là où elles sont implantées (Ostrava, Písek, Zlín) et promouvoir leur développement dans les capitales régionales ne bénéficiant pas de ce type d'enseignement (Plzeň, Třebíč, Hradec Králové, Liberec, Pardubice) ;
- développer, avec l'appui des régions académiques Auvergne-Rhône Alpes et Bourgogne Franche-Comté et d'autres académies intéressées, les programmes de mobilité européenne des enseignants de français à destination des quatre lycées tchèques à section bilingue, notamment dans le cadre du programme Jules-Verne ;
- développer les échanges de coopération éducative en réseau menés par l'IFP en République tchèque en associant le Lycée français de Prague ;
- encourager les partenariats entre les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) français et leurs équivalents tchèques, afin notamment de favoriser les échanges de pratiques ainsi que la mobilité des futurs professeurs et formateurs ;
- encourager les partenariats scolaires et la mobilité des élèves et des personnels éducatifs en tirant parti des possibilités offertes par le programme européen Erasmus+ ;
- soutenir les programmes de mobilité individuelles des élèves, tels les programmes « Kundera » de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le programme « Un an en France/Rok ve Francii » de l'Institut français de Prague, ainsi qu'en encourageant leur extension dans le champ de l'enseignement professionnel ;
- encourager l'enseignement du tchèque en France, notamment en appuyant les lectorats de la langue et de la littérature tchèques existants au sein des universités et écoles françaises (notamment Université Paris Sorbonne, INALCO, Université de Bourgogne à Dijon, Université Aix-Marseille, lycée Alphonse Daudet à Nîmes), qui servent d'instrument pour sensibiliser les élèves et les étudiants à l'héritage culturel de la Tchéquie et à sa richesse linguistique et culturelle ;
- promouvoir l'enseignement du tchèque aux étudiants et spécialistes français (formateurs, traducteurs, interprètes et enseignants d'université spécialisés en études tchèques et slaves) dans le cadre du programme des Ecoles d'été d'études slaves organisées par les universités en République tchèque.
- encourager le plurilinguisme par des mesures concrètes.

iii. Dans le domaine de la coopération culturelle, les deux parties veilleront à :

- soutenir dans la durée les partenariats noués entre la Galerie nationale de Prague et le Centre Pompidou à l'occasion des présidences française puis tchèque du Conseil de

l'UE par des expositions croisées, ainsi qu'en développant les liens entre la Galerie nationale de Prague et le Musée du Louvre, également avec la perspective d'expositions croisées; encourager la coopération et l'échange d'expertise muséale au sein de l'ICOM ;

- mettre en œuvre un programme de conférences ainsi que de résidences réciproques d'auteurs et traducteurs avec la bibliothèque morave de Brno, au sein de la nouvelle Bibliothèque Milan Kundera suite à la donation à la bibliothèque de ses archives. Le programme sera développé par les spécialistes des deux pays. L'Ambassade de France participera aux activités du comité pour le programme de la bibliothèque Milan Kundera. Un dispositif de bourses et de résidences partenaires en France et en Tchéquie est prévu dans le cadre du projet de « villa HezKá » ;
- appuyer les traductions d'œuvres littéraires et scientifiques dans la langue de l'autre pays par des programmes de subventions (pour la partie tchèque grâce au programme de soutien de la publication de traductions de la littérature tchèque à l'étranger, et pour la partie française via le programme Šalda d'aide à la publication) ;
- développer, avec le Musée de la Littérature tchèque, une programmation avec son centre culturel tchéco-français à Petrkov, y inclus un programme de résidence d'auteurs ;
- soutenir les coopérations entre institutions de l'audiovisuel, y compris en examinant l'adéquation des textes en vigueur, et la participation croisée aux festivals et salons professionnels de cinéma,;
- encourager la poursuite d'échanges entre professionnels de la scénographie dans le cadre de la programmation liée à la Quadriennale de Prague.
- développer la coopération et l'échange d'expertise dans le domaine de la préservation du patrimoine national et mondial de l'UNESCO;
- promouvoir l'échange d'informations et la coopération entre les institutions de l'administration nationale et les organes chargés d'autoriser et de documenter la mobilité internationale des biens culturels afin d'éliminer le trafic illicite avec les biens culturels et assurer le retour des biens culturels illégalement exportés vers le pays de leur origine en ligne avec les lois européennes et internationales ;
- soutenir la coopération entre les institutions mémorielles et les bibliothèques françaises et tchèques (Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, Mémorial de Lidice, Mémorial de Caen, Mémorial de la Shoah, Mémorial du camp-ghetto de Terezín, Mémorial du Silence, Bibliothèque nationale de la République tchèque, Bibliothèque nationale de France) ;
- encourager les initiatives et les projets communs entre les villes française et tchèque qui seront sélectionnées comme capitales européennes de la culture en 2028.

iv. Dans le domaine de la promotion de la Francophonie et du multilinguisme, les deux parties entendent :

- agir concrètement ensemble, dans le cadre de la participation à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à soutenir des actions concrètes de promotion de la francophonie (journée internationale de la Francophonie, groupe des ambassadeurs francophones, organisation de concours scolaires, « journées à la française » de promotion de la langue française et de son emploi dans la vie professionnelle dans les universités, etc.) ;
- encourager et aider l'engagement des villes et régions accueillant les Alliances françaises (Plzeň, Brno, Ostrava, Liberec, Pardubice, České Budějovice) ou souhaitent les accueillir ; encourager le développement des initiatives locales visant à étendre le réseau des Alliances françaises en République tchèque (projet en cours à Zlín).

Fait à Prague, le 5 mars 2024, en deux exemplaires, en langues française et tchèque.

Le Président de la République française
Emmanuel MACRON

Le Premier ministre de la République tchèque
Petr FIALA